

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 26 Septembre 2019

Délibération n°20190926_15

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 46

Absents : 28

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 8

Votants : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif 2018

Le jeudi 26 septembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de CELLEFROUIN.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - THURU Marie-Danielle – CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – ROUSSEAU Christian BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - BOURIN Michel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - PÉNAUD André - CAMY Bruno - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

CRINE Jean-Jacques représenté par son suppléant COUSSY Gilbert

GUITTON Claude représenté par son suppléant FENIOU Janick

PARTAUD Xavier (pouvoir à AYRAULT Jean-Paul)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)

GIROUX-MALLOT Françoise (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

BRUSCHINI Eliane (pouvoir à BOURIN Michel)

DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)

ROUMAGNE Magalie (pouvoir à PÉNAUD André)

POTEL Maryse (pouvoir à CAMY Bruno)

JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)

GAGNAIRE Marie-Claire - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - PELLETIER Dominique - VIGIER Jean-Pierre

Absents non excusés : BASSET Véronique - COMBAUD Alain - SOULET Marilys - PREVAUTEL Caroline - VERGEZ Brigitte - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - DURAND Jean-Louis – BERTHAULT Patrick - RIVOLET Patricia – EDRICH Patrick - BOURABIER Jacques - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif 2018

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Assainissement rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport, ci-annexé, est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- ***ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif 2018 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE.***

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président
Jean-Pierre de FALLOIS**

